

DOSSIER DE PRESSE

PRESENTATION DU SENTIER LITTORAL

DE LA « CRIQUE DE L'ANGLE »

COMMUNE DE BOUZIGUES



Port de Bouzigues

Mercredi 22 septembre 2021 à 14h30

Le sentier des douaniers fut créé en 1791 pour protéger le littoral, organiser les sauvetages et empêcher la contrebande. C'est en 1967, face à l'appropriation privée, que la loi rétablit la servitude de passage des piétons sur une bande de 3 m, avec pour objectif d'assurer la continuité du cheminement littoral. La loi « littoral » de 1986 réaffirme ce principe du droit français d'un libre accès de tous au rivage.

Depuis 2016, la Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault mène une politique volontariste d'ouverture et d'aménagement du sentier du littoral, pour un cheminement libre et gratuit des piétons le long du littoral. À ce jour, près de 12 km de sentier du littoral ont été aménagés, principalement dans le secteur ouest héraultais, de la commune de Vendres à Vias.

	2016	2017	2018	2019	2020
Commune	VENDRES	VALRAS-PLAGE Rive droite	VIAS / PORTIRAGNES	VALRAS / SERIGNAN (Orpellières)	VALRAS-PLAGE
Linéaire de sentier	3 400 m	2 500 m	3 000 m	2 400 m	600 m

Aujourd'hui, un linéaire de près de **1000 m** de sentier littoral vient d'être aménagé et sécurisé au bord de l'étang de Thau à Bouzigues, dans le secteur de la crique de l'Angle.

Les travaux d'une durée de deux mois ont consisté à :

- > des travaux de débroussaillage de végétation envahissante sur une zone potentiellement dangereuse et peu accessible ;
- > la sécurisation de cette zone par un platelage en bois sur un linéaire de 35 m offrant une vue nouvelle sur la lagune ;
- > la sécurisation d'une seconde zone, plus au Nord du sentier par la mise en place d'une passerelle en bois sur un fossé en béton existant et d'un platelage de 6 ml sur un secteur de berge en érosion avec accès au rivage par un escalier ;
- > la désimperméabilisation d'une voie publique sur le domaine public maritime sur une surface globale de 1 500 m² ;
- > la délimitation de la servitude de passage des piétons sur le littoral sur un terrain privé par la mise en place de potelets de jalonnement sur 65 ml ;
- > la mise en place d'une signalétique (panneau d'information, panneaux directionnels).

Ce « sentier des douaniers » permet à chaque citoyen d'apprécier le paysage qu'offrent la lagune de Thau et son environnement naturel sensible, tout en limitant les usages puisqu'il est exclusivement piéton.

La direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault est le maître d'ouvrage des travaux de 1^{er} établissement en concertation avec la commune de Bouzigues.

Près de **40 000 €** ont été mobilisés pour cette opération.

La commune de Bouzigues, signataire d'une convention avec l'État, contribue à la pérennisation des équipements et à l'entretien courant par ses équipes de terrains.

Le budget communal annuel pour l'entretien est de l'ordre de **5 000 €**.



PRÉFET DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

Ce sentier a été balisé et financé par la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault.

SENTIER DU LITTORAL

CRIQUE DE L'ANGLE

BOUZIGUES



i

Le sentier des douaniers fut créé en 1791 pour protéger le littoral, organiser les sauvetages et empêcher la contrebande.

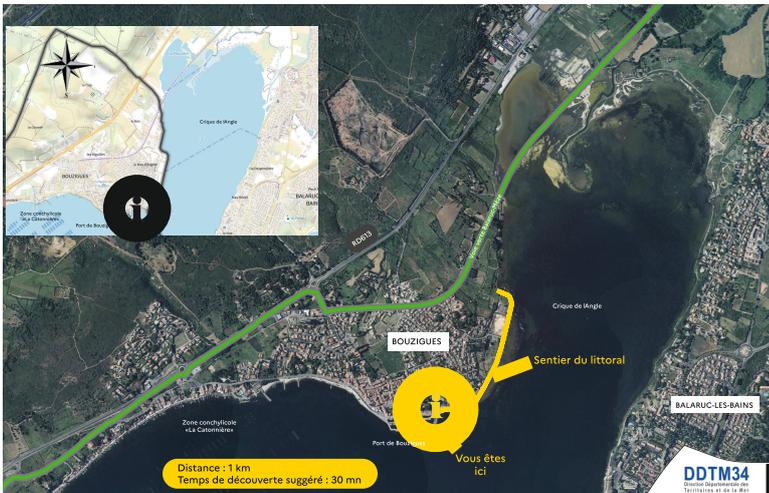
C'est en 1967, face à l'appropriation privée, que la loi rétablit la servitude de passage des piétons sur une bande de 3 m, avec pour objectif d'assurer la continuité du cheminement littoral.

La loi «littoral» de 1986 réaffirme ce principe du droit français d'un libre accès de tous au rivage.

Promeneurs, vous allez à nouveau emprunter, notre beau sentier du littoral !

En dehors des zones urbaines, vous parcourez des espaces naturels remarquables. Ces espaces sont fragiles et traversent parfois des propriétés privées. Respectez-les.

Pour le plaisir de tous, merci de nous aider à protéger ce site, sa faune, sa flore et les aménagements réalisés pour votre confort et votre sécurité. Restez sur le sentier balisé. Tenez vos animaux de compagnie en laisse, leur navigation, leur divagation est interdite.



Distance : 1 km
Temps de découverte suggéré : 30 mn

Vous êtes ici

Sentier du littoral

DDTM34
Direction Départementale des Territoires et de la Mer



ADVICE TO HIKERS :

Please keep these areas clean and preserve the fauna, the flora, private property and the facilities installed for your convenience and safety.
Always stay on the marked track.
You are crossing this land under your own responsibility.
Hold your pets on leashes at all times.

In case of emergency, dial 112



AVISO A LOS PASEANTES :

Estos espacios pertenecen siempre a un propietario que sea público o privado. Preserven la fauna, la flora, mantengan limpios los lugares y las disposiciones realizadas para su comodidad y su seguridad. Quedense sobre la senda balizada. Tengan sus animales de compañía en correa. Su divagación está prohibida, todos recorren esta senda bajo su responsabilidad entera.

En caso de accidente : marcarel el 112



HINWEIS AN WANDERER :

Bitte halten Sie diese Gebiete sauber und schonen Sie die Pflanzen und Tiere, das private Eigentum sowie die für Ihr Wohlergehen und Ihre Sicherheit eingerichteten Anlagen. Bleiben Sie bitte auf dem markierten Weg. Sie betreten dieses Land auf eigene Gefahr. Haustiere sind an der Leine zu führen.

Im Notfall : Wählen Sie 112

Promeneurs, pour votre plaisir et votre sécurité, acceptez ces réglementations








En cas d'accident : composez le 112

Aller plus loin ...

France vue sur mer : un dispositif financier destiné à l'aménagement du sentier littoral ...

Dans le cadre du plan de relance, les ministères de la mer, de la transition écologique et de la cohésion des territoires ont lancé le 4 mars 2021 l'opération « France vue sur mer ». Cette opération vise à augmenter les moyens financiers de l'État afin d'ouvrir de nouvelles portions de sentier et de restaurer celles qui le nécessitent.

Au bord de l'étang, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) vient d'être lauréat de l'appel à projets « France vue sur mer » et a bénéficié de 80 000 € de financement pour lancer les études préalables à l'ouverture du sentier du littoral autour de la lagune de Thau (79 km).

Qu'est-ce qu'une servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) ?

Le sentier de la « Crique de l'angle » aménagé emprunte à la fois des voies publiques et des terrains privés au titre de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL).

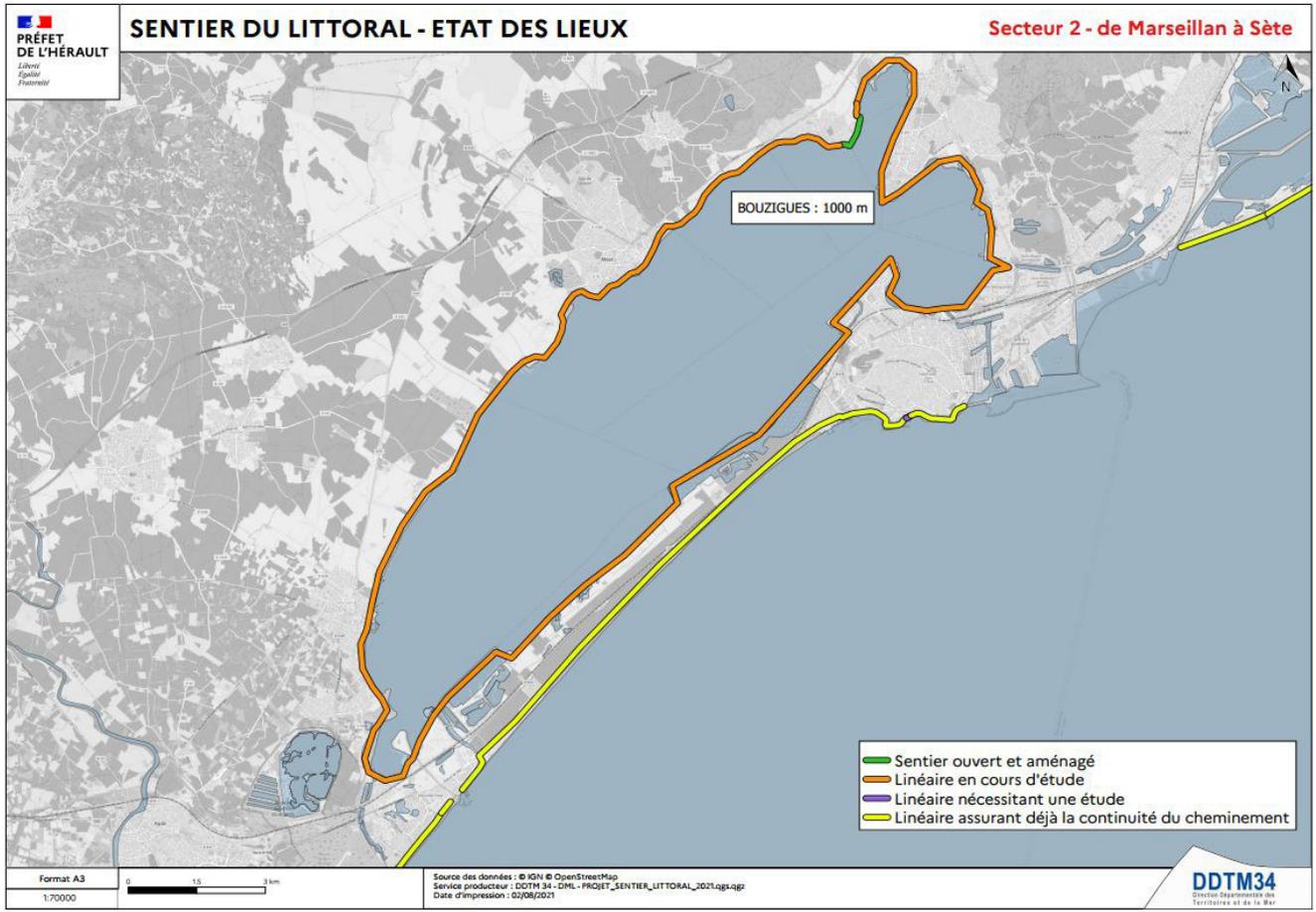
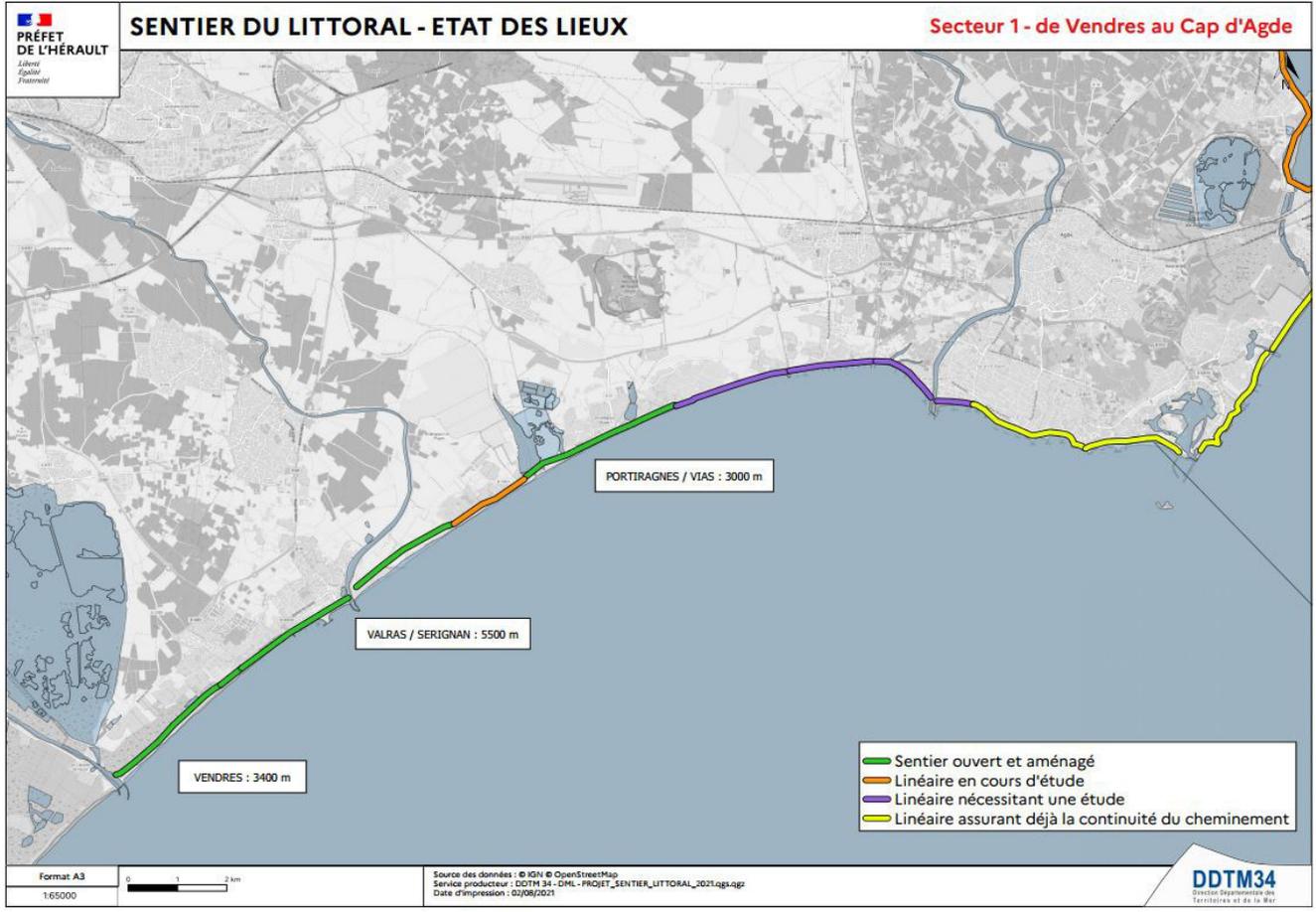
La Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL), instaurée par la loi du 31 décembre 1976 et réglementée par le code de l'urbanisme, est **une servitude de droit, de trois mètres de largeur** à compter de la limite du Domaine Public Maritime (DPM) qui grève des propriétés riveraines. Le terrain, objet de la SPPL, reste cependant propriété des riverains.

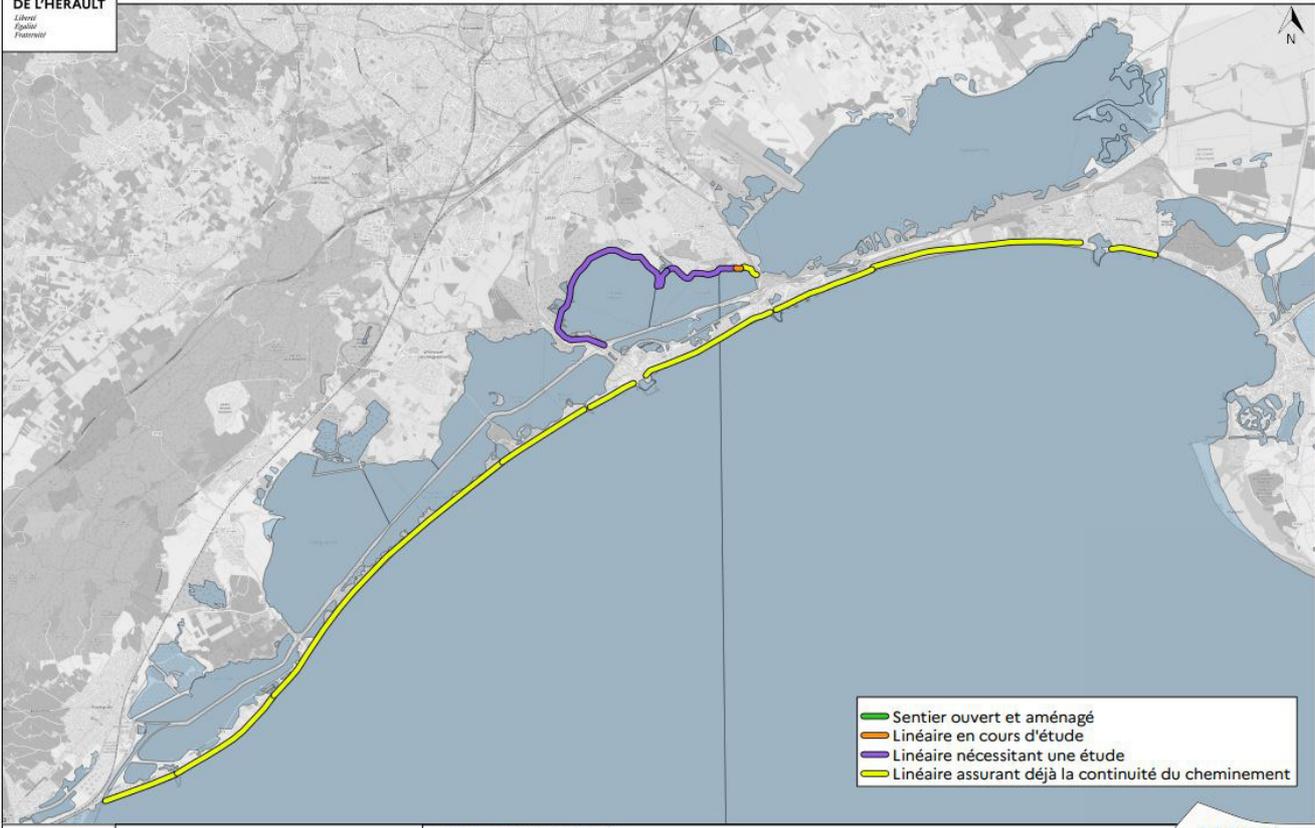
Elle est destinée à assurer l'accès et le cheminement des piétons le long du rivage de la mer. Le sentier doit passer sur des terrains toujours hors de portée des flots, car la continuité doit être assurée toute l'année.

25 % du linéaire aménagé sur le sentier de la « crique de l'Angle » à Bouzigues correspond à la servitude de passage des piétons sur le littoral

Annexes :

- Carte de l'état des lieux du sentier littoral dans le département de l'Hérault
- Le mot du maire de la commune de Bouzigues
- Le mot du président du syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT)





-  Sentier ouvert et aménagé
-  Linéaire en cours d'étude
-  Linéaire nécessitant une étude
-  Linéaire assurant déjà la continuité du cheminement

Format A3
185460



Source des données : © IGN © OpenStreetMap
Service producteur : DDTM 34 - DML - PROJET_SENTIER_LITTORAL_2021qgs-agr
Date d'impression : 01/06/2021

DDTM34
Direction Départementale des
Territoires et de la Mer



LE SENTIER DE LA CRIQUE DE L'ANGLE

à BOUZIGUES

Le sentier de la crique le l'Angle est un site très prisé par les bouzigauds et les promeneurs qui apprécient tout particulièrement le caractère sauvage et préservé de ce chemin qui donne sur une vue imprenable de l'étang de Thau.

Au printemps 2021, la réalisation d'un platelage en bois par les services de l'État, en concertation avec la commune de Bouzigues, a permis de mettre en sécurité une partie dangereuse du parcours tout en l'intégrant à son environnement naturel.

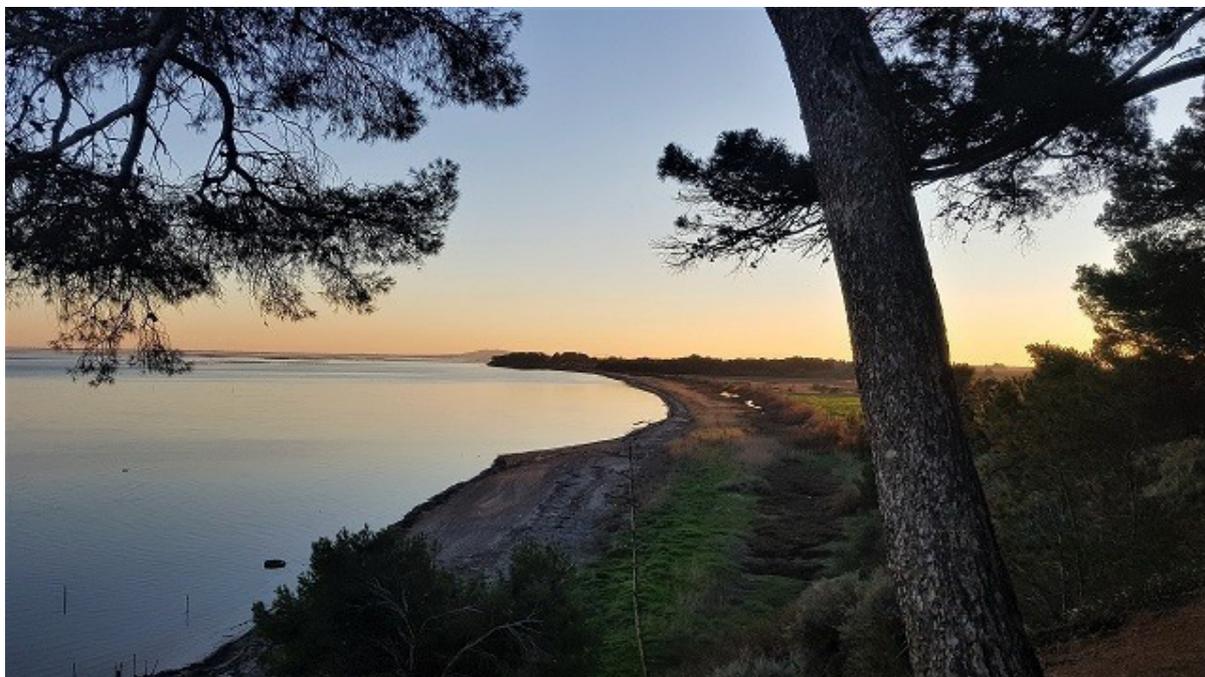
Désormais, promeneurs et sportifs peuvent longer la crique de l'Angle sans crainte et, grâce à l'implantation d'une signalétique discrète et appropriée au site, partir à la découverte des flamants roses qui logent sur l'étang de Thau sans risquer de porter atteinte à leur habitat fragile.

Il est important pour nous, élus et partenaires locaux, de continuer à préserver cet environnement unique et précieux afin de pouvoir le léguer aux générations futures.

Le Maire de Bouzigues

Cédric RAJA

Un sentier des douaniers pour la lagune de Thau



Instaurer ou conforter un cheminement piétonnier sur tout le pourtour de la lagune de Thau ... C'est l'ambition du Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT). Une ambition saluée par l'État qui a retenu le 13 avril dernier ce projet parmi les six premiers lauréats de l'appel à projets « **France vue sur mer** », destiné à étendre le sentier du littoral sur toutes les façades françaises.

Assuré d'obtenir des aides de France relance, le SMBT va piloter une étude pour identifier les chemins existants, ceux à réaménager et les secteurs à éviter en raison de contraintes environnementales ou économiques.

L'objectif est d'obtenir une continuité sur les **79 kilomètres de rives lagunaires** et de mailler ce parcours avec les voies douces existantes. Résolument respectueux de l'environnement, de la biodiversité et des usages, le sentier, jalonné de panneaux informatifs, sera élaboré en concertation avec de nombreux partenaires*.

Les fonctions écologiques, économiques, sociales, culturelles et patrimoniales de la lagune de Thau y seront mises en lumière. Offrant une vue imprenable sur les mas et tables conchylicoles, le parcours éclairera sur les activités, les savoir-faire et les produits de la lagune. L'objectif est de trouver le **juste équilibre entre valorisation et préservation**, afin de générer une plus-value écotouristique, profitable aux habitants comme aux visiteurs du territoire.

Subventionnée à hauteur de 80 %, l'étude de faisabilité pilotée par le SMBT sera lancée cette année.

**État, Région, Département, intercommunalités, communes, Conservatoire du littoral, professionnels de la lagune et associations seront associés à l'étude réalisée par le SMBT.*